



Du secteur du médicament en France et en Europe

Étude fiscale Leem/PwC

Janvier 2024



Pour la huitième édition depuis 2012, le cabinet PwC Société d'Avocats a réalisé, à la demande du LEEM, une étude de la fiscalité pesant sur les entreprises du secteur pharmaceutique.

Cette étude chiffrée compare la charge globale d'impôts (charges générales et sectorielles) qui pèse sur les laboratoires pharmaceutiques en France et dans les principaux pays européens, en fonction des grands profils d'entreprises du secteur.

■ La mise à jour 2023 de l'étude s'inscrit dans la continuité des années précédentes, tout en approfondissant certains aspects clefs du secteur :

- Pour la première fois cette année, **la clause de sauvegarde (contribution M)** a été incluse dans les estimations chiffrées pour la France, ainsi que les mesures équivalentes de régulation financière collective de l'industrie pharmaceutique pour les autres pays qui en disposent. Cette évolution se justifie par le déclenchement désormais systématique de la clause de sauvegarde en France, pour des montants très significatifs.
- **Les profils d'entreprise étudiés** (entrepreneur, fabricant-distributeur et distributeur de routine) **ont été affinés** afin de distinguer le cas d'une entreprise dont le chiffre d'affaires est en croissance, par rapport à celui d'une entreprise aux revenus stables. Cette segmentation supplémentaire permet de mesurer l'impact des nouvelles modalités de répartition de la clause de sauvegarde (30% du montant de la régulation pèse exclusivement sur les entreprises en croissance), et accessoirement d'appliquer pleinement la contribution sur les ventes directes (y compris sa tranche 2 «en croissance»).

■ En synthèse, cette nouvelle analyse 2023 confirme que la France se place en tête des prélèvements fiscaux par rapport aux 6 pays voisins étudiés (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Espagne et Suisse) : **le poids des prélèvements opérés en France (fiscalité générale, prélèvements sectoriels et régulation économique) est ainsi sensiblement plus élevé, quels que soient les cas de figure et le profil d'entreprise retenu.**

À titre d'exemple, pour un profil «entrepreneur» au chiffre d'affaires stable, le poids global des prélèvements représente 60% du résultat avant impôts en France, soit un écart minimum de 9 points avec le Royaume-Uni (taux global de 51%) et un écart maximal de 49 points avec la Suisse (taux global de 11%).

■ Concernant plus particulièrement l'impact de la clause de sauvegarde en France :

- son montant très significatif, malgré le rehaussement du seuil de déclenchement M au titre de 2023 annoncé dans le projet de Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, entraîne une baisse importante des marges pour l'ensemble des profils d'entreprise étudiés ;
- son poids n'est pas corrélé aux capacités contributives de chaque entreprise, puisque son calcul et sa répartition dépendent du montant des ventes de produits pris en charge, indépendamment de tout critère de rentabilité ;
- pour les entreprises en croissance, qui contribuent encore d'avantage à l'effort collectif du secteur, nous constatons une perte de marge supplémentaire liée à la prise en charge de 30% de la clause de sauvegarde en croissance et accessoirement de la tranche 2 de la contribution sur les ventes directes.

■ Il est important de noter que le poids exponentiel des prélèvements sectoriels annule largement l'impact positif des efforts consentis depuis plusieurs années en France sur la fiscalité générale — cf, notamment, la baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% à 25% et la diminution de 75% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que la portée de mesures de fiscalité incitative comme le crédit d'impôt recherche (CIR). En effet, en 2023 la France n'est plus en tête du classement pour la fiscalité générale.

À titre d'exemple, si l'on exclut tous les prélèvements sectoriels (taxes pharmaceutiques et mesures de régulation économique), sur le profil entrepreneur la France est mieux placée que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne. Néanmoins le poids des prélèvements sectoriels la ramène en première place pour les entreprises du secteur pharmaceutique.

■ Dans le même temps, nous observons aussi un durcissement des mesures de régulation économique dans plusieurs pays voisins, en particulier l'Allemagne, l'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni. Néanmoins les prélèvements équivalents dans ces pays, qu'il s'agisse de remises individuelles et/ou de régulation collective, n'atteignent jamais les mêmes niveaux qu'en France et n'obèrent pas les marges des entreprises locales dans les mêmes proportions.

Dans un tel contexte, le CIR français reste un dispositif attractif essentiel pour l'industrie bien qu'il ne suffise plus à contrebalancer la hausse bien supérieure du coût des mesures de régulation économique.

■ Enfin, la dégradation de la situation fiscale de la France pour les entreprises du secteur pharmaceutique est d'autant plus préoccupante si l'on considère la dynamique de convergence de la fiscalité générale à l'œuvre en Europe et dans le monde (cf « Pilier 2 » de l'OCDE, mis en œuvre en France dans la loi de finances pour 2024, qui instaure un taux minimal d'imposition de 15% — également la proposition de directive européenne « BEFIT » qui vise d'ici quelques années l'harmonisation des règles d'assiette fiscale et la répartition de cette assiette entre les États).

Dans ce contexte européen et mondial de convergence fiscale, le poids des prélèvements sectoriels devient un indicateur d'attractivité d'autant plus important pour les entreprises du secteur pharmaceutique, et donc un facteur primordial de compétitivité entre les États.

MÉTHODOLOGIE / CONCLUSIONS

DE LA MISE À JOUR DE L'ÉTUDE FISCALE

Contexte

À la demande du LEEM, PwC a réalisé, pour la première fois en 2012, une étude fiscale pan-européenne, afin de comparer la charge globale d'impôts et prélèvements qui pèse sur les laboratoires pharmaceutiques en France et dans les principaux pays européens. Cette étude couvre les impôts et prélèvements tant généraux que sectoriels.

Par la suite, cette même étude a été dupliquée 6 fois jusqu'en 2021, en conservant les mêmes méthodes et bases de calcul et en tenant compte des réformes fiscales introduites au fil du temps en France et à l'étranger.

Cette année, nous avons préparé une nouvelle étude 2023, qui s'inscrit dans la continuité des études précédentes, tout en introduisant un certain nombre de nouveautés qui permettent d'affiner l'analyse.

En effet, pour cette nouvelle étude 2023 :

- nous avons affiné les profils d'entreprise étudiés, afin de distinguer le cas d'une entreprise dont le chiffre d'affaires est en croissance, par rapport à celui d'une entreprise aux revenus stables ;
- et nous avons inclus les mesures de régulation économique (individuelles et/ou collectives) applicables en France et dans les autres pays qui en disposent.

La méthodologie historique et les nouveautés 2023 sont détaillées ci-après.

1. Impôts et prélèvements pris en compte

Cette étude couvre les principaux impôts et prélèvements auxquels les entreprises de l'industrie pharmaceutique sont assujetties, qu'il s'agisse de charges générales ou sectorielles (impôts et contributions directs, droits d'enregistrement, taxes et participations assises sur les salaires, impôts et taxes sectoriels spécifiques à l'industrie pharmaceutique, charges sociales sur les salaires et versements obligatoires aux salariés).

Dans le cadre de la mise à jour de 2023, les réformes prises en compte pour la France concernent les éléments suivants :

- Abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %
- Diminution complémentaire de la CVAE
- Augmentation du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires
- Mise à jour du calcul de la contribution environnementale Cyclamed.

Par ailleurs, pour les mesures de régulation économique sectorielle nous avons :

- introduit la clause de sauvegarde dans les calculs, en tenant compte des annonces gouvernementales de « plafonnement » pour 2023 (rehaussement du seuil de déclenchement M) ;
- et tenu compte d'une augmentation sensible du volume des reversements sur chiffre d'affaires régulé (remises) avec un taux moyen estimé à 23 % pour 2023 (contre 10,3 % pour 2021)⁽¹⁾.

(1) Données LEEM.

Des explications complémentaires sur les hypothèses de calcul utilisées figurent dans la fiche méthodologique jointe en annexe.

2. Pays étudiés

Les sept pays européens étudiés sont les suivants : France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse (canton de Bâle), Espagne et Irlande.

3. Période couverte

L'étude a été mise à jour sur la base des règles fiscales applicables en 2023 dans chacun des pays concernés.

Modalités pratiques de réalisation de l'étude

ÉTAPE 1

Détermination de données financières théoriques

L'objectif de l'étude est de déterminer une charge globale et objective d'impôts et de prélèvements, sur la base de données financières identiques pour chacun des pays étudiés. Dans ce but, ont été établis les bilans et comptes de résultats simplifiés d'une entreprise virtuelle, qui ont servi de base aux calculs d'impôts et prélèvements de chaque pays. Ces données financières ont été établies selon **les trois modèles suivants** :

→ **Variante I** : Entrepreneur principal détenant des actifs incorporels (brevets, marques) et ayant une activité de recherche et développement (R&D), une activité de production et une activité de distribution.

→ **Variante II** : Filiale ayant une activité de production, une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de l'entrepreneur principal (pas d'actifs incorporels détenus).

→ **Variante III** : Filiale ayant une activité de distribution et une activité de R&D effectuée pour le compte de la maison mère (pas d'actifs incorporels détenus).

L'attention est attirée sur le fait qu'il s'agit de données purement théoriques, déterminées afin d'être représentatives des activités étudiées.

ÉTAPE 2

Détermination de la charge globale d'impôts et prélèvements par pays

Sur la base des hypothèses financières retenues à l'issue de l'étape 1, la charge globale d'impôts et prélèvements de chaque entité dans chaque pays a été déterminée en collaboration avec nos correspondants dans les différents pays concernés. Ces calculs ont été effectués selon les normes fiscales de droit commun applicables aux entreprises du secteur pharmaceutique. En d'autres termes, il n'a pas été tenu compte des régimes dérogatoires favorables susceptibles de s'appliquer dans certains pays (ex. rescrits fiscaux suisses, mesures d'aides territoriales particulières, etc).

Les tableaux détaillés des calculs effectués pour chaque pays, incluant les hypothèses de travail retenues, des explications synthétiques sur les calculs effectués, ainsi que la réglementation locale applicable, sont disponibles sur demande.

Pour la version 2023, nous avons également établi un jeu de calculs pour la France et chacun des pays de l'étude, en ne tenant compte que de la fiscalité générale. Cette version qui n'inclut ni les contributions sectorielles ni les mesures individuelles ou collectives de régulation économique nous a permis de vérifier le positionnement de la France en matière de fiscalité générale.

ÉTAPE 3

Déclinaison des calculs pour différents profils d'entreprise (France uniquement)

Afin d'affiner l'analyse, en particulier sur l'impact des contributions sectorielles et mesures de régulation économique, nous avons dupliqué les calculs pour la France afin d'étudier les cas de figure suivants :

- entreprises dont le chiffre d'affaires est stable d'une année sur l'autre ;
- entreprises dont le chiffre d'affaires est en croissance⁽²⁾.

Cette nouvelle variante nous a permis de mesurer l'impact de l'accroissement des ventes sur :

- la charge de clause de sauvegarde (dont 30 % pèsent exclusivement sur les entreprises en croissance)
- et la charge de contribution sur les ventes directes (donc la tranche 2 s'applique exclusivement à l'accroissement des ventes dans le champ de la contribution).

(2) Pour ces profils nous avons pris comme hypothèse que le chiffre d'affaires 2023 augmentait de 8% par rapport à celui de 2022 (donnée moyenne LEEM).

Synthèse des résultats de l'étude

- **Le taux d'impôt global le plus élevé est systématiquement celui applicable en France. Cette conclusion se retrouve dans tous les cas de figure : pour l'entrepreneur, le fabricant-distributeur et le distributeur.**

Sur les 18 hypothèses de calcul des taux d'impôt étrangers, tous les taux des autres pays sont inférieurs aux taux français, avec un écart minimum de 9 points (profil entrepreneur, comparaison avec le Royaume-Uni).

Les écarts les plus sensibles concernent les profils distributeur et fabricant-distributeur. Pour le profil entrepreneur, l'écart reste important même s'il est moindre, compte tenu de l'impact favorable des régimes de « patent box »⁽³⁾ et de crédit d'impôt recherche.

NB : pour la France, l'application des prélèvements applicables en 2023 aux comptes de résultat théoriques établis en 2012 conduit à constater des marges négatives pour les profils fabricant-distributeur et distributeur. Dans le cas d'entreprises réelles, ces marges négatives seraient mécaniquement corrigées par l'effet notamment des prix de transfert (ajustements consentis par d'autres sociétés du groupe), puisque ces deux profils exercent, par hypothèse, des fonctions dites « de routine » et n'ont pas vocation à réaliser des pertes. Il reste néanmoins frappant de constater que le même exercice réalisé pour les 6 autres pays de l'étude, à partir des mêmes comptes de résultat théoriques établis en 2012, ne conduisent pas à constater des marges négatives dans les autres pays (à l'exclusion du profil distributeur pour le Royaume-Uni, dans des proportions beaucoup plus limitées que pour la France).

(3) Taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les revenus provenant de l'exploitation d'incorporels (brevets en particulier).

- **Le taux global impôts + charges sociales + participation des salariés est systématiquement et très nettement supérieur en France, par rapport à tous les autres pays étudiés.**

Sur cet autre indicateur, l'écart est *a minima* de 17 points (avec le Royaume-Uni — profil entrepreneur) et peut aller jusqu'à 115 points (avec la Suisse — profil distributeur).

- **Toutes hypothèses confondues, le pays le plus attractif est la Suisse.**

Dans tous les cas de figure étudiés, tant le taux global d'imposition que le taux global impôts + charges sociales est systématiquement le plus bas en Suisse. Viennent ensuite l'Irlande puis l'Espagne.

- **Le nombre d'impôts et taxes applicables en France, et en particulier de taxes sectorielles, est nettement supérieur à celui des autres pays.**

La France compte une dizaine de taxes sectorielles, dont nous n'avons retenu que les 6 principales.

Les autres pays en ont appliqué tout au plus 4 (Italie) ou 3 (Espagne), voire une seule (Allemagne, Royaume-Uni et Irlande) ou même aucune à l'exception non significative des honoraires d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques (Suisse).

- **La France est le pays pour lequel le poids des prélèvements sectoriels par rapport au taux d'imposition global est le plus élevé.**

Pour la France, nous constatons **une hausse très significative du ratio de ces prélèvements sectoriels** depuis 2019, compte tenu :

- du déclenchement désormais systématique de la clause de sauvegarde, pour des montants exponentiels ;
- de l'augmentation importante des remises sur chiffre d'affaires (sectorielles) ;
- et de l'évolution inverse de la fiscalité générale (diminution de l'IS et des impôts de production en fiscalité générale).

En conclusion, l'écart entre la France et ses voisins directs se confirme, dans un contexte de compétitivité accrue entre les États. L'alourdissement significatif des charges sectorielles liées à la régulation économique pénalise fortement les entreprises pharmaceutiques localisées en France et se situe à contre-courant du mouvement de réduction de la fiscalité générale initié par Bercy depuis plus de 5 ans.

ANNEXE 1

PLACE DE LA FRANCE EN COMPARAISON DE SES VOISINS EUROPÉENS EN 2023 FISCALITÉ GÉNÉRALE, SECTORIELLE ET RÉGULATION⁽⁴⁾

1. ENTREPRENEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	71 079 754	126 363 911	130 748 761	109 579 160	149 003 007	156 198 970	197 926 676
Résultat comptable avant impôts & taxes	198 540 000	217 916 800	201 100 000	223 495 200	224 500 000	216 410 400	223 380 000
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000
Total impôts & taxes (1)	118 228 696	91 552 889	70 351 239	113 916 040	48 596 930	61 693 718	25 551 858
Total charges sociales et assimilés (2)	43 791 550	15 183 200	32 000 000	9 604 800	8 600 000	16 689 600	9 720 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	162 020 246	106 736 089	102 351 239	123 520 840	57 196 930	78 383 318	35 271 858
Taux global d'imposition (A)	60%	42%	35%	51%	22%	29%	11%
<i>Dont pré-lèvements sectoriels</i>	88%	43%	47%	74%	55%	53%	3%
<i>Dont taxes sectorielles</i>	15%	1%	1%	0%	1%	4%	3%
<i>Dont régulation économique</i>	73%	42%	46%	74%	55%	49%	0%
<i>Dont taxes générales</i>	12%	57%	53%	26%	45%	47%	97%
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	70%	46%	44%	53%	25%	34%	15%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

(4) Règlementation en vigueur en 2023.

2. PRODUCTEUR-DISTRIBUTEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	-1 737 410	35 729 617	31 424 326	16 846 477	42 491 038	48 410 436	72 378 195
Résultat comptable avant impôts & taxes	69 128 000	80 450 290	70 150 000	83 867 060	84 482 500	79 527 620	83 796 500
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	98 696 000	93 735 590	98 150 000	92 271 260	92 007 500	94 131 020	92 301 500
Total impôts & taxes (1)	70 865 410	44 720 673	38 725 674	67 020 583	21 853 183	32 228 900	11 481 349
Total charges sociales et assimilés (2)	29 568 000	13 285 300	28 000 000	8 404 200	7 525 000	14 603 400	8 505 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	100 433 410	58 005 973	66 725 674	75 424 783	29 378 183	46 832 300	19 986 349
Taux global d'imposition (A)	103%	56%	55%	80%	26%	41%	14%
<i>Dont prélèvements sectoriels</i>	<i>114%</i>	<i>65%</i>	<i>64%</i>	<i>95%</i>	<i>92%</i>	<i>76%</i>	<i>3%</i>
<i>Dont taxes sectorielles</i>	<i>22%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>5%</i>	<i>3%</i>
<i>Dont régulation économique</i>	<i>91%</i>	<i>64%</i>	<i>63%</i>	<i>95%</i>	<i>91%</i>	<i>71%</i>	<i>0%</i>
<i>Dont taxes générales</i>	<i>-14%</i>	<i>35%</i>	<i>36%</i>	<i>5%</i>	<i>8%</i>	<i>24%</i>	<i>97%</i>
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	102%	62%	68%	82%	32%	50%	22%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

3. DISTRIBUTEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	-24 568 903	20 504 894	17 516 771	-1 783 426	18 632 461	29 179 912	52 260 356
Résultat comptable avant impôts & taxes	51 115 000	58 626 195	52 425 000	60 683 230	61 053 750	58 070 710	60 640 750
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	68 887 000	66 217 795	68 425 000	65 485 630	65 353 750	66 415 510	65 500 750
Total impôts & taxes (1)	75 683 903	38 121 301	34 908 229	62 466 656	22 291 018	30 002 514	8 443 438
Total charges sociales et assimilés (2)	17 772 000	7 591 600	16 000 000	4 802 400	4 300 000	8 344 800	4 860 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	93 455 903	45 712 901	50 908 229	67 269 056	26 591 018	38 347 314	13 303 438
Taux global d'imposition (A)	148%	65%	67%	103%	37%	52%	14%
<i>Dont pré-lèvements sectoriels</i>	<i>106%</i>	<i>76%</i>	<i>71%</i>	<i>102%</i>	<i>90%</i>	<i>82%</i>	<i>4%</i>
<i>Dont taxes sectorielles</i>	<i>20%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>6%</i>	<i>4%</i>
<i>Dont régulation économique</i>	<i>86%</i>	<i>76%</i>	<i>70%</i>	<i>102%</i>	<i>89%</i>	<i>76%</i>	<i>0%</i>
<i>Dont taxes générales</i>	<i>-6%</i>	<i>24%</i>	<i>29%</i>	<i>-2%</i>	<i>10%</i>	<i>18%</i>	<i>96%</i>
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	136%	69%	74%	103%	41%	58%	20%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

PLACE DE LA FRANCE EN COMPARAISON DE SES VOISINS EUROPÉENS EN 2023 FISCALITÉ GÉNÉRALE (HORS FISCALITÉ SECTORIELLE ET RÉGULATION)⁽⁴⁾

1. ENTREPRENEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	145 623 035	153 727 529	154 236 820	176 271 231	202 765 625	179 592 425	198 415 244
Résultat comptable avant impôts & taxes	198 540 000	217 916 800	201 100 000	223 495 200	224 500 000	216 410 400	223 380 000
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000	233 100 000
Total impôts & taxes (1)	35 729 399	64 189 271	46 863 180	47 223 969	21 734 375	36 817 975	24 964 756
Total charges sociales et assimilés (2)	51 747 566	15 183 200	32 000 000	9 604 800	8 600 000	16 689 600	9 720 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	87 476 965	79 372 471	78 863 180	56 828 769	30 334 375	53 507 575	34 684 756
Taux global d'imposition (A)	18%	29%	23%	21%	10%	17%	11%
<i>Dont pré-lèvements sectoriels</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes sectorielles</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>2%</i>
<i>Dont régulation économique</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes générales</i>	<i>100%</i>						
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	38%	34%	34%	24%	13%	23%	15%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

(4) Règlementation en vigueur en 2023.

2. PRODUCTEUR-DISTRIBUTEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	53 834 607	56 136 156	49 040 370	65 500 477	80 250 313	65 921 398	72 657 283
Résultat comptable avant impôts & taxes	69 128 000	80 450 290	70 150 000	83 867 060	84 482 500	79 527 620	83 796 500
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	98 696 000	93 735 590	98 150 000	92 271 260	92 007 500	94 131 020	92 301 500
Total impôts & taxes (1)	6 230 303	24 314 134	21 109 630	18 366 583	4 232 188	13 606 222	11 139 217
Total charges sociales et assimilés (2)	38 631 090	13 285 300	28 000 000	8 404 200	7 525 000	14 603 400	8 505 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	44 861 393	37 599 434	49 109 630	26 770 783	11 757 188	28 209 622	19 644 217
Taux global d'imposition (A)	9%	30%	30%	22%	5%	17%	13%
<i>Dont prélèvements sectoriels</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes sectorielles</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont régulation économique</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes générales</i>	<i>100%</i>						
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	45%	40%	50%	29%	13%	30%	21%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

3. DISTRIBUTEUR

	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI	IRLANDE	ESPAGNE	SUISSE
Résultat comptable	37 411 199	40 911 433	35 937 735	46 870 574	56 376 719	46 690 874	52 539 444
Résultat comptable avant impôts & taxes	51 115 000	58 626 195	52 425 000	60 683 230	61 053 750	58 070 710	60 640 750
Résultat comptable avant impôts & taxes et charges sociales	68 887 000	66 217 795	68 425 000	65 485 630	65 353 750	66 415 510	65 500 750
Total impôts & taxes (1)	7 748 343	17 714 762	16 487 265	13 812 656	4 677 031	11 379 836	8 101 306
Total charges sociales et assimilés (2)	23 727 458	7 591 600	16 000 000	4 802 400	4 300 000	8 344 800	4 860 000
Total impôts & taxes, charges sociales et assimilés (1+2)	31 475 801	25 306 362	32 487 265	18 615 056	8 977 031	19 724 636	12 961 306
Taux global d'imposition (A)	15%	30%	31%	23%	8%	20%	13%
<i>Dont pré-lèvements sectoriels</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes sectorielles</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont régulation économique</i>	<i>0%</i>						
<i>Dont taxes générales</i>	<i>100%</i>						
Taux global des impôts & taxes, charges sociales et participation des salariés (B)	46%	38%	47%	28%	14%	30%	20%

(A) Total impôts & taxes / résultat comptable avant impôt

(B) Total impôts & taxes + charges sociales et assimilés / résultat comptable avant impôts & taxes, charges sociales et assimilés

ANNEXE 2

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette annexe décrit :

- les hypothèses sur la base desquelles les profils-types d'entreprises sont construits depuis 2012 ;
- enrichies des éléments suivants pour 2023 :
 - hypothèses permettant d'estimer le montant de clause de sauvegarde 2023 ;
 - déclinaison des profils-types d'entreprises avec un CA en croissance et avec un CA stable.

1. PROFILS RETENUS

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Actifs incorporels	Oui		Non		Non	
Activité de R&D	Oui		Oui, pour le compte de la maison mère		Oui, pour le compte de la maison mère	
Activité de production	Oui		Oui		Non	
Activité de distribution	Oui		Oui		Oui	

2. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL (PAR AN)

- Détermination du chiffre d'affaires

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Compte de résultat (P&L historique depuis 2012)	100% réalisé en France 80% des produits sont remboursés 20% de ventes directes					
	« CA 400 m€ (40 produits x 10 m€) »		« CA 300 m€ (30 produits x 10 m€) »		« CA 300 m€ (30 produits x 10 m€) »	
	CA stable : conservation des CA historiques CA en croissance : conservation des CA historiques en N et diminution de (8%) en N-1 afin de préserver la comparabilité des différents profils en N					

■ Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Nouvelles demandes d'AMM	3 demandes nationales, 1 décentralisée		1 demande nationale		1 demande nationale	
Demandes de renouvellement	5 demandes		3 demandes		3 demandes	
Demandes de modification	200 demandes (5 par an par produit)		150 demandes (5 par an par produit)		150 demandes (5 par an par produit)	

■ Remboursement

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Premières demandes d'inscription sur une liste de remboursement	4		1		1	
Demande de renouvellement de l'inscription sur une liste de remboursement	5		3		3	

■ Visa publicité

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Nombre de demandes	100 demandes		75 demandes		75 demandes	

■ Régulation

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Remises conventionnelles	Taux moyen tous profils confondus : 23%					

■ Clause de sauvegarde (ONDAM)

Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable

Modalités de calcul de l'ONDAM selon échanges avec le LEEM et sur la base des annonces gouvernementales de plafonnement pour 2023

CA en croissance : CA historiques pour N et (-8%) pour N-1
 Plafonnement à 1.6 M€ (net) soit 1.9 M€ brut
 CA France remboursable de 27.9 M€
 Abattement moyen de 15%

■ Contribution sur les ventes directes (CVD)

Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable

Modalités de calcul de la CVD selon échanges avec le LEEM

20% de ventes directes
 6,93% de marge maximum du grossiste
 15% de la marge grossiste rétrocédée
 CA croissance : prise en compte de la tranche 2

■ Adelphe et Cyclamed

Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable

Prix moyen par boîte

8.68 € H.T. (rapport d'activité du CEPS 2021)

Barème Cyclamed

0.0032 € / boîte (site internet Cyclamed - donnée 2019)

Contenants / emballages

70% de comprimés, 10% de sirops, 10% de sachets et 10% de solutions ophtalmiques

■ Contribution sur les dépenses de promotion (VM)

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Frais de déplacement et repas	15% de la rémunération des forces de vente					
Dépenses de publication et achats d'espaces publicitaires	2% des ventes					
Marge des sous-traitants	0,8% des ventes					
Dépenses de congrès	0,2% des ventes					
Ratio de dépenses assujetties	80% des dépenses de promotion retenues (même ratio que le prorata du CA remboursable)					

■ Résultat fiscal

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
	Pas de retraitement spécifique (sauf pour les taxes non déductibles) Pas de régime dérogatoire lié à la localisation Plus de CICE mais une baisse des contributions Retraitement d'un crédit d'impôt recherche (CIR) - taux de 30% ou 5% le cas échéant (N/A)					

■ Nouveautés 2023 pour la France

	Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable
Fiscalité générale	Baisse de la CVAE (-50 % par rapport à 2021) & augmentation CCI à 1.0692 (vs. 1.0346 en 2021) Légère hausse CFE et TF Baisse du taux de l'IS à 25% (vs. 27.5% en 2021)					
Fiscalité sectorielle	Introduction ONDAM avec plafonnement 1.6M€ et abattement moyen de 15% Hausse de la contribution CA à 0.20% (vs. 0.18% en 2021) Introduction de la tranche 2 de la CVD pour les profils avec CA en croissance					

■ **Ratios dégagés**

(Utilisation de ratios multiples pour vérifier et conforter les résultats de l'analyse selon une approche multi-critères)

Entrepreneur principal		Fabricant-Distributeur (filiale)		Distributeur (filiale)	
CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable	CA en croissance	CA stable

Taux global d'imposition (impôts et taxes générales et sectorielles)

Total impôts et taxes / Résultat comptable avant impôts & taxes - indicateur financier classique étudié par les investisseurs, mesurant le poids total des impôts et taxes sur le résultat de l'activité normale et courante de l'entreprise. Ce ratio est assis sur l'un des principaux indicateurs de performance des entreprises.

dont prélèvements sectoriels avec split part taxes sectorielles avec split part régulation économique

Taxes sectorielles & régul. éco. / Total impôts et taxes
Taxes sectorielles (hors régul. éco.) / Total impôts et taxes
Régulation économique (remises + ONDAM) / Total impôts et taxes

dont taxes générales

Taxes générales / Total impôts et taxes

Taux global d'imposition, avec charges sociales et EPS

Total impôts et taxes & assimilés / Résultat comptable avant impôts & taxes & assimilés : tient compte des charges sociales et de la participation des salariés (afin d'illustrer les facteurs différenciants non fiscaux du coût de l'emploi, à salaires équivalents)

Taxes sectorielles / CA

Tous impôts et taxes / CA

leem

www.leem.org

Retrouvez-nous

 facebook.com/Quoide9Leo

 [LeemFrance](#)

 [Leem](#)

 [Quoide9Leo](#)

58 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr
Paris 17^e

JANVIER 2024